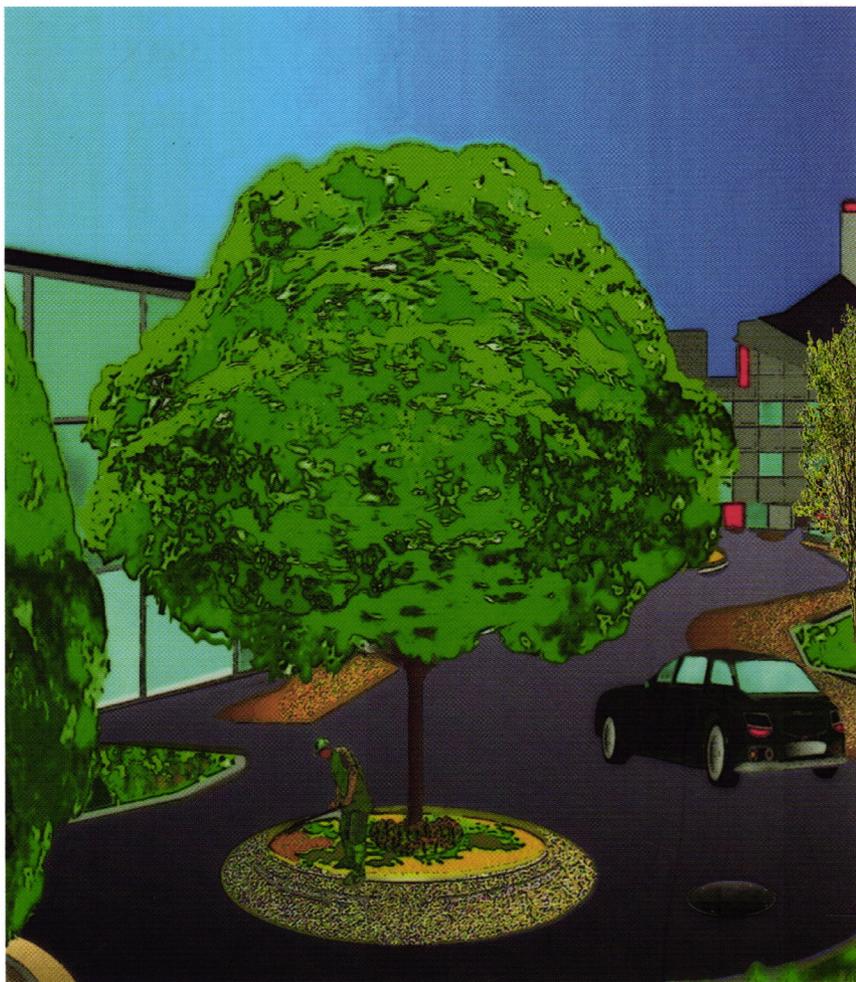


L'arbre en milieu urbain

68

Choix, plantation et entretien



Guide Pratique
AMÉNAGEMENTS URBAINS DURABLES

Acteur public indépendant, au service de l'innovation dans le bâtiment, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) exerce quatre activités clés - recherche, expertise, évaluation, diffusion des connaissances - qui lui permettent de répondre aux objectifs du développement durable pour les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes. Le CSTB contribue de manière essentielle à la qualité et à la sécurité de la construction durable grâce aux compétences de ses 850 collaborateurs, de ses filiales et de ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux.

Le présent guide est destiné à commenter et à expliquer certaines règles de construction et les documents techniques de mise en œuvre. Il ne se substitue en aucun cas aux textes de référence, qu'ils soient réglementaires (lois, décrets, arrêtés...), normatifs (normes, DTU ou règles de calcul) ou codificatifs (Avis Techniques, « CPT »...) qui doivent être consultés.

Le CSTB décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de toute nature qui pourraient résulter de toute interprétation erronée du contenu du présent guide.

Ce guide a été réalisé d'après les documents de référence déjà publiés à la date du 2 août 2010.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1^{er} juillet 1992 - article L 122-4 et L 122-5 et Code Pénal article 425).

Avant-propos	5
Domaine d'application du guide	7
La cohabitation du végétal et du minéral	9
• <i>Les contraintes du végétal</i>	9
• <i>Les contraintes des espaces minéralisés</i>	16
Concevoir des espaces plantables	21
• <i>Typologie des plantations d'arbres en milieu urbain</i>	21
• <i>Les emplacements de plantation des espaces minéralisés</i>	28
• <i>Maîtrise de la qualité des sols</i>	35
Choisir les bonnes espèces	41
• <i>Qualités esthétiques</i>	41
• <i>Développement et encombrement</i>	55
• <i>Adaptation aux situations difficiles</i>	73
• <i>Les espèces à éviter sur certains sites</i>	88
Les règles de l'art de la plantation	91
• <i>Le fascicule 35</i>	91
• <i>Assurance de la qualité</i>	93
• <i>La maîtrise de la fourniture des plants de pépinière</i>	95
• <i>L'exécution de la plantation</i>	108
• <i>L'aménagement des pieds d'arbres</i>	113
• <i>Travaux pendant la période de garantie de reprise</i>	117
• <i>L'entretien des jeunes plantations</i>	118
• <i>Les fondamentaux de la réussite</i>	120

SOMMAIRE

La gestion des arbres existants sur un chantier de construction	123
• <i>Diagnostic préalable - expertise phytosanitaire</i>	123
• <i>Les arbres éliminés</i>	124
• <i>Les arbres transplantés</i>	125
• <i>Les arbres conservés : protection pendant le chantier</i>	126
Bordereau des prix unitaires pour estimatif	129
• <i>Éditeurs</i>	129
• <i>Liste des prix pour plantations d'arbres</i>	129
Glossaire	132
Réglementation, normes et autres documents de référence	138
Index	143